Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-10_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de la séance :
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Date d'affichage
20 janvier 2026

Vote : Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **20 janvier 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU, Christèle HARDY conseillers.

Etait absente excusée :, Catherine DOMAGNÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 10/2026 : **TIERS-LIEU / AMENGAMENT CUISINE COTE HANGAR**

Vu le tableau financier sur la remise en conformité de la verrière sur lesquels les élus ont échangé le 9 décembre dernier :

POINT REMISE EN CONFORMITE DE LA VERRIERE

STE	Objet	Montant € TTC 119 999 max
HOLDYS	Literie	6 657.66
IKEA	Linge de lit et serviettes	2 276.83
BUT	Machine à laver, Sèche-linge	1 669.98
SCUTUM	Incendie	4 270.07
LOUIS ET LECRIVA/IN	Sol verrière	11 265.79
LOUIS ET LECRIVAIN	Sol Bâtiment annexe	10 053.60
ARMORY	Fenêtres verrières	25 382.05
GOUDAL	Verrière cuisine	2 724.57
BOX INNOV	Sanitaires	24 632.40
BRAULT THERMIWEST (2 Devis)	Electricité	13 230.35
BRAULT THERMIWEST (1 Devis°	Electricité	1 801.20
MAISON.FR	Lustres	625.00
LEROY MERLIN	Rideaux	343.20
LA FOIRE FOUILLE	Meubles chambres fct/invest	1824.84
GUENEE	Carreaux fournil	999.11
Le Tournevis	Meubles recyclés	928.00
Plusieurs fournisseur (Délib 06/11)	Hangar	6 548.65
BUROLIKE	Chaises Verrières	4 677.12 €
TOTAL		119 910.42 €

Différence 88.58 € TTC

Constatant, que la somme suivante 3 363.74 € TTC n'a pas pu être mandatée en investissement au vue de la nature des dépenses et des montants de ces dernières.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-10_2026-DE

Ce reliquat va être utilisé pour aménager la cuisine du Tiers-Lieu (dans le hangar aménagé) de la façon suivante :
-Fournisseur CHR FRIGOMOB : Four pâtissier : 1 138.80€ TTC
-Fournisseur CHR FRIGOMOB : Piètement pour four : 651.60 € TTC
-Fournisseur CHR FRIGOMOB : Armoire réfrigérée positive 1 porte : 988.80 € TTC
-Fournisseur POINOX : Plonges-inox-2 bacs avec égouttoirs : 408.36 € TTC
-Fournisseur PROINOX : Table inox centrale 163.20 € TTC
Total : 3 353.76 € TTC

Mr BRYON, Mme GELOIN ET Mme HARDY se retirent pour le Vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents (Pour : 7; Contre : 0 ; Abstention : 0) :

- **VALIDE** les dépenses indiquées ci-dessus pour la somme globale de 3 353.76 euros dans le cadre du reliquat 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN